



CDF TIR AUX ARMES REGLEMENTAIRES



Du 3 jul 2014 au 7 jul 2014

Edité le 20 jun 2014 à 14:55 - page 1 -

HORAIRES DE TIR

Association : 1166090 **S.C.T. SAINT-CYPRIEN**

* Cette convocation tient lieu de justification.
 * Ne pas oublier la licence de la saison en cours de validité :
 * Pour les surclassements (volontaires ou obligatoires) les tireurs mineurs doivent être en possession d'un certificat médical de surclassement établi par un médecin du sport ainsi qu'une autorisation parentale de surclassement.
 * Les armes et équipements doivent être en conformité, Pensez à les vérifier avant la compétition.
 * Equipes à inscrire sur place, avant les tirs.

*** EN CE QUI CONCERNE LES TIRS COMMEMORATIFS, LA CARABINE SEMI-AUTOMATIQUE ET LE PISTOLET/REVOLVER SUR GONGS, LES INSCRIPTIONS S'EFFECTUERONT DIRECTEMENT SUR PLACE.**

*** VU LE NOMBRE DE PARTICIPANTS, IL NE PEUT Y AVOIR DE CHANGEMENT D'HORAIRE.**

830	Pistolet / Revolver	Série	Jour / Heure de tir	Poste
82509115	AXELOS Jean	S2 11	Pistolet/Revolver - N°5 vendredi 4 juillet 2014 à 12:00	26
-- Fin --				